Image not found or type unknown

Hypothèque et prestation compensatoire

Par **Benoitp**, le **06/10/2020** à **10:34**

Je suis acheteur d’une maison,

Offre signée en mars et compromis de vente signé en mai,

Depuis nous avons appris que la maison est sous hypothèque, mais les créanciers ont donné leurs accords et main levé puis un juge à validé la vente de la maison,

La valeur des hypothèques est supérieure au prix de vente de la maison, donc il n’y a pas d’argent en plus une fois les créances payé.

Nous sommes à notre 2eme avenant,

Les vendeurs sont divorcés et la femme demande une prestation compensatoire à la dernière minute, la vente de la maison est maintenant suspendue.

Quels sont nos droits ? La vendeuse est-elle prioritaire par rapport aux hypothèques ?

Par **Benoitp**, le **06/10/2020** à **10:44**

Evidement un gros merci par avance pour votre aide

Nous avons déjà engagé des fonds pour l'acquisition de cette maison et sommes un peu sur le coup après cette annonce 1h00 avant la signature de l'acte de vente

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés